



Lycée professionnel
René Laënnec

académie
Rennes
Éducation
nationale

Le Chef de Travaux
Aux Professeurs Principaux
(Toutes les demandes doivent passer par les établissements demandeurs.)

Le Chef de travaux

Téléphone
02 98 66 07 84

Télécopie
02 98 82 30 11

Mél.
ctx.indus.0290062K
@ac-rennes.fr

Lycée Laënnec
BP 33082
29123 Pont L'Abbé cedex

Site internet
de l'académie de rennes
www.ac-rennes.fr

Dans le cadre du recrutement nous nous proposons de mettre en place des **mini-stages** afin que vos élèves découvrent nos spécialités.

Ceux-ci se feront sur les dates suivantes dans le tableau:

Suivant les spécialités qui vous intéressent, vous choisissez les jours proposés dans le tableau ci-dessous :

CLASSE	DATES	ACCUEIL PROFESSEUR
Agent polyvalent de restauration	Le Jeudi 8 Mars 2012 de 9h à 12H ou Le Jeudi 15 Mars 2012 de 9h à 12H	MME TISSIER
BAC PRO 3 ANS Electrotechnique	Le Jeudi 26 Janvier 2012 de 13h à 17H Le Jeudi 2 Février 2012 de 13h à 17H	M DENIAU
BAC PRO 3 ANS Accompagnement, soins, services à la personne	Le Vendredi 27Janvier de 9 h à 12 h Le Vendredi 2Mars de 9 h à 12 h	MME LOPERE MME POCHAT MME ROESCH MME LE TALLEC

Les élèves intéressés par nos spécialités peuvent les découvrir **le 10 MARS** à l'occasion de la porte ouverte du Lycée.

Les élèves seront accueillis par les professeurs qui opèrent dans les classes correspondantes.

Les repas peuvent être pris sur place : prévoir la somme de **3,25 €** pour les externes, sinon une facture sera adressée ultérieurement par les services d'intendance.

Afin de gérer au mieux les nombreuses demandes, je vous serai gré de me faire parvenir le coupon-réponse ci-joint deux semaines avant la date choisie.

Cordialement.

Christian LE BELLEC

Chef de Travaux

Etablissement demandeur :

A nous ramener le plus tôt possible

(2 semaines avant la date choisie)

au



Lycée Professionnel Laennec

Monsieur LE BELLEC

62 rue du Lycée

29120 Pont L'Abbé

Tél. 02.98.66.07.84. – Fax 02.98.82.30.11.

DEMANDE DE MINI-STAGE

ELEVE(S)	SOUHAITE(NT) FAIRE UN STAGE EN CLASSE DE	L'ELEVE PRENDRA SON REPAS AU SELF ?	
		OUI	NON

Vous recevrez un accord écrit par fax.